

République Française

Commune du MENIL 88160

Département des Vosges
Canton du Thillot

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance 39 du MARDI 3 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Date de Convocation :

26 novembre 2024

Date d’Affichage :

4 décembre 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le mardi 3 décembre 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du conseil municipal, 50 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIRY, Maire,

Présents : MM VIRY - CANAL - HOUSSAYE - LAROYENNE - PERRIN - PILET - MMES GROSJEAN - MAI - MONTEMONT - PETITJEAN - POIROT PETITJEAN - PHILIPPE

Excusé(s) : GEORGE Audrey (pouvoir à Julien LAROYENNE)

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Christelle PHILIPPE

7.1.2 TARIFS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs communaux sont votés chaque année par le conseil municipal, avant le 31 décembre N pour être applicables au 1er janvier N+1.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité**,

Vu la délibération du 27 novembre 2023 relative aux tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024,

PRECISE qu’en raison de l’inflation, Monsieur le Maire propose des augmentations pour 2025 (tarifs étudiés en commission finances le jeudi 28 novembre 2024) pour :

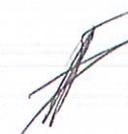
- le tarif de l’eau potable et de l’assainissement
- Les tarifs des locations de salles communales
- Les tarifs divers
- Les tarifs du cimetière

Restent inchangés :

- Les tarifs du centre aéré, cantine, ACM, périscolaire

FIXE comme suit en annexe les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2025

Annexe 1 : tarifs de location des salles communales	
Annexe 2 : tarifs divers	
Annexe 3 : tarifs périscolaire	
Annexe 4 : concessions cimetière	
Annexe 5 : tarifs eau et assainissement	


Jean-François VIRY
2024.12.04 16:26:21 +0100
Ref:7726961-11596487-1-D
Signature numérique
le Maire

Jean-François VIRY

Nouveaux tarifs applicables concernant les services périscolaires

Ces tarifs ont été approuvés par le conseil municipal le **03/12/2024** et seront appliqués à compter du **1^{er}/01/2025**. (Cf. délibération jointe).

Pour 2025, les tarifs restent identiques à 2024.

Ces tarifs concernent **tous les enfants scolarisés au Ménil**.

1. Tarifs Périscolaire

	QF inf ou égal à 800€00	QF sup à 800€00
Tarif applicable	La ½ heure : 0.68€	La ½ heure : 1.21€
	Une heure : 1.36€	Une heure : 2.42€

2. Tarifs ACM mercredis

Tarif de base	Accueil régulier les mercredis matin (<i>enfants inscrits à l'année</i>)		Accueil ponctuel	
	Enfants scolarisés au Ménil			
	QF inf ou égal à 800€00	QF sup à 800€00	QF inf ou égal à 800€00	QF sup à 800€00
Tarif applicable	8.60€	10.70€	10.70€	12.85€
Enfants scolarisés dans une autre commune				
Tarif applicable	10.70€	12.85€	12.85€	15€

3. Tarifs Cantine

	QF inf ou égal à 800.00 €	QF sup à 800.00 €
Tarif applicable	4.60 €	5.60 €

Prix

également appliqué pour oubli d'inscription d'enfant (pénalité à compter du deuxième oubli).

Enfant allergique fournissant le repas : garderie midi : **1€75/jour**

4. Tarifs ALSH (petites vacances et juillet)

		Prix à la journée	
		Inférieur ou égal à 800€00	Supérieur à 800€00
Tarif applicable	Sans repas	16.90€	19.15€
Tarif applicable	Avec repas	23.45€	25.70€
Tarif applicable	Camp (pension complète)	28.25€	29.45€

De ces tarifs, les aides à déduire par journée et par enfant :

- 1) La participation communale pour les enfants scolarisés au Ménil :
- **2,25€** par jour et par enfant-
- 2) La participation de la caisse d'allocation familiale des Vosges (prestation de service : **4,63€** par jour)